



DOSSIER SPÉCIAL SANTÉ

..... p.8-9

P.4 - LE BUDGET EN 2020

En chiffres
et en graphiques



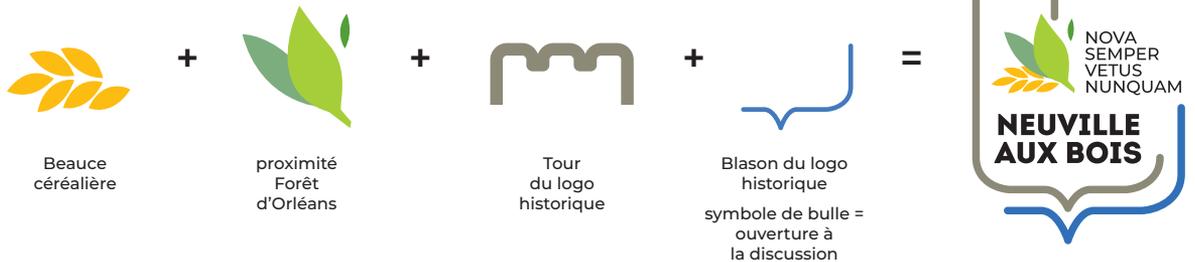
P.16 - URBANISME

- TRAVAUX

Tous les travaux en cours
et à venir

2021, une nouvelle identité graphique pour Neuville aux Bois !

Quelques explications :



Concernant les différents supports, vous tenez entre vos mains, un nouveau bulletin municipal, associant des thématiques claires et colorées pour mieux identifier les commissions et leurs projets. Nous avons conservé le traditionnel édito de votre Maire

ainsi que le droit de parole de l'opposition. Nous vous laissons découvrir au fil des pages cette première édition.

Mais, notre démarche ne s'arrête pas ici, nous allons poursuivre cette évolution, en déclinant cette identité sur le

papier à en-tête, les invitations, les affiches, le site internet...

Pour en découvrir plus, ouvrez l'œil et suivez-nous sur notre site internet, Facebook et panneau Pocket !

Bonne découverte à tous !



Édito

Chères Neuvilloises, chers Neuvillois

Depuis Mars 2020, nous sommes confrontés à une crise sanitaire inédite qui modifie profondément nos modes de vie et génère des difficultés dans notre quotidien.

Je pense notamment aux soignants, aux commerçants, aux entreprises, aux associations et à tous ceux qui subissent de plein fouet cette pandémie.

Soyez certains que l'équipe municipale sera toujours à votre écoute et vous soutiendra dans cette période compliquée.

Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble du personnel enseignant qui assure l'apprentissage scolaire de nos enfants dans les conditions que l'on connaît, ainsi que notre personnel communal, maillon essentiel entre le service public et nos concitoyens.

Merci à tous pour vos efforts et votre responsabilité pour enrayer la propagation de ce virus.

Malgré cette crise, vos élus municipaux sont restés actifs pour préparer la réalisation de notre programme 2020-2026.

Au cours de cette année 2021, nous serons mobilisés pour notamment :

- Engager les études préalables à la modernisation et l'extension de la maison médicale
- Réaliser un diagnostic complet de notre éclairage public pour améliorer l'efficacité énergétique
- Installer un « city-park » sur le plateau de basket à proximité du gymnase Pierre Perche
- Démarrer la mise en place de la vidéo-protection sur la commune
- Poursuivre l'aménagement du parc de la gare et enclencher celui des mails
- Réaménager le site de l'ancienne piscine.

Je vous laisse découvrir ce premier bulletin de ma mandature, et vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, une belle et heureuse année 2021.

**Votre maire,
PATRICK HARDOUIN**



Sommaire

Nouveau !	p2
Édito / sommaire	p3
Finances	p4-5
Affaires sociales et Familiales	p6-7
DOSSIER SPÉCIAL	p8-9
Solidarité	p10-11
Affaires scolaires	p12-13
Culture et sports	p14-15
Urbanisme - Travaux	p16-17
Sécurité - Développement Durable	p18-20
La CCF	p21
Tribune libre	p22
Ma commune dans la poche	p23
Cinémobile	p24

Bulletin d'informations municipales.
Diffusion gratuite. Janvier 2020.

Directeur de la publication :
Patrick HARDOUIN

Rédacteur : Bureau Communal

Création : Com' sur un nuage

Photo de couverture :
Pascal FOULON

Impression : ART GRAPHIQUE

Tirage à 3 000 exemplaires

Dépot légal à parution :
Mairie de Neuville aux Bois
45170 NEUVILLE AUX BOIS
02 38 75 52 22

Le budget 2020 en quelques chiffres et graphiques

Suite au confinement de début d'année, le vote du budget 2020 a été repoussé au 6 juillet. Vote très tardif par rapport aux autres années puisque normalement la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril de l'année civile (30 avril les années d'élection).

Particularité de ce budget ; celui-ci a été voté en suréquilibre contrairement aux années précédentes où il était présenté et voté en équilibre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Cette particularité est la conséquence de la vente de terrains à Logem Loiret qui a considérablement augmenté l'excédent d'investissement qui s'élève à 1 373 717,53 € fin 2019. Cet excédent servira pour les prochains travaux et tout au long du mandat.

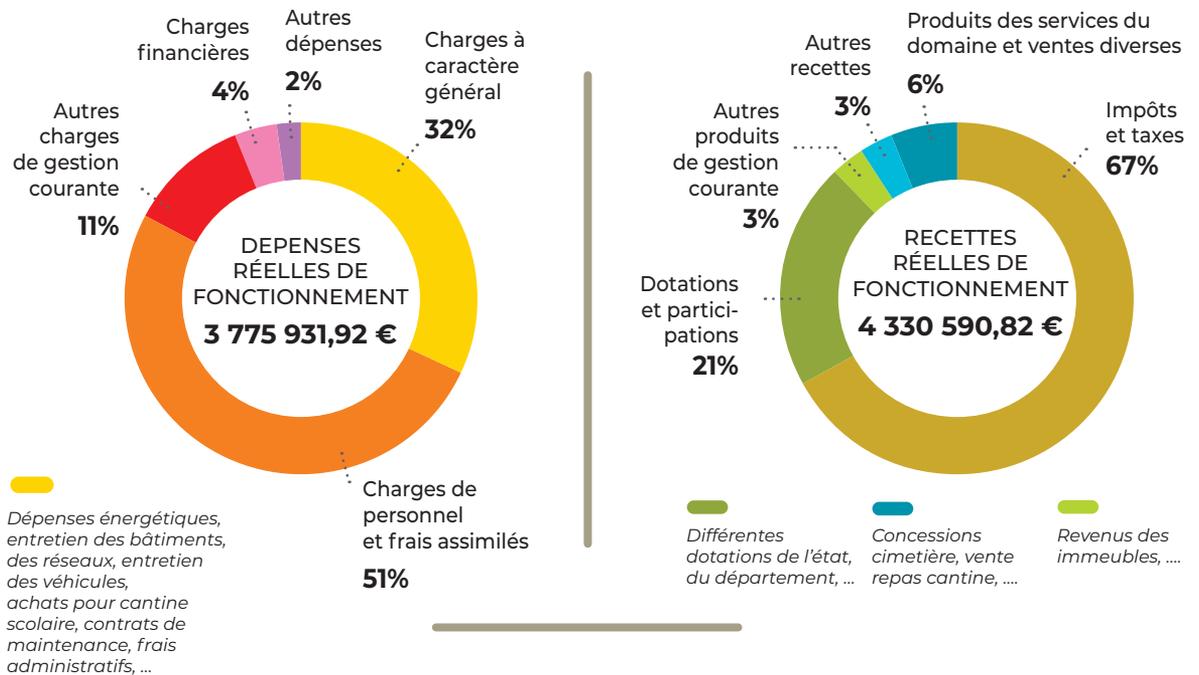
La priorité de ce budget ainsi que les suivants sera de trouver un équilibre entre les budgets de fonctionnement et d'investissement. Plus on fait d'investissements, plus on augmente les dépenses de

fonctionnement par le biais des amortissements. Cet équilibre nécessitera une réduction de certaines dépenses de fonctionnement notamment une réduction des dépenses énergétiques. Comme par exemple : depuis décembre, l'éclairage public est éteint de 0h à 5h.

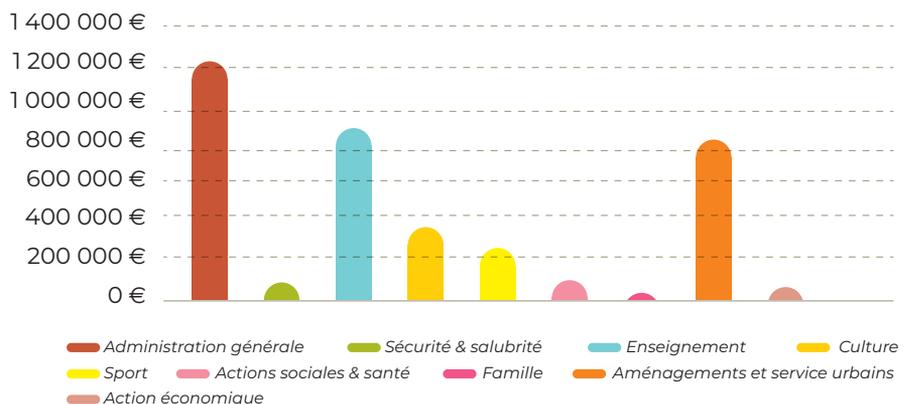
Le détail du vote peut être consulté sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 06/07/2020.

<https://www.ville-neuvilleauxbois.fr>

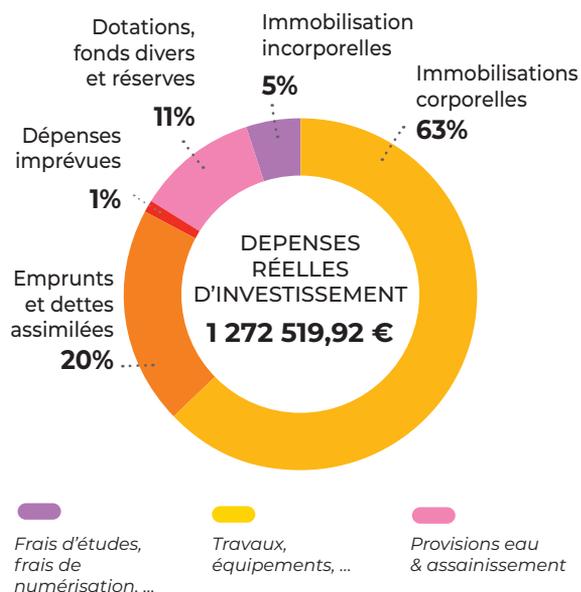
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020



DETTE DE LA COMMUNE

Capital restant dû au 01/01/2020 :
4 201 240,62 €

Montant annuel du remboursement du capital : **256 344,12 €**

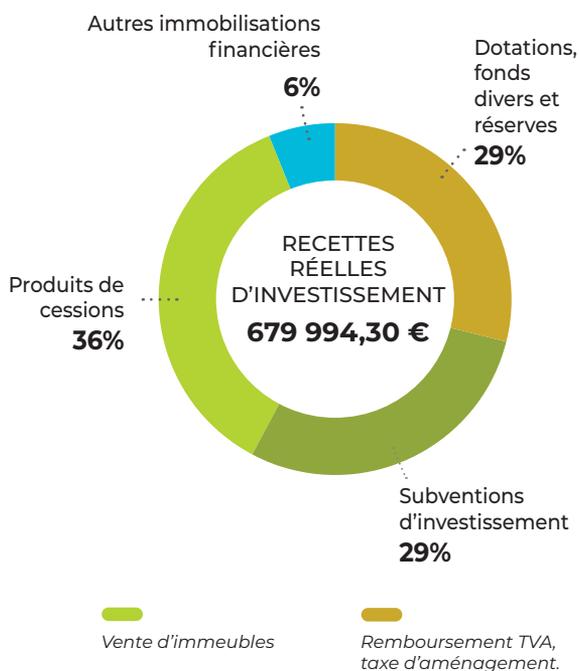
Montant annuel du remboursement des intérêts : **142 808,76 €**

QUELQUES CHIFFRES :

Dépenses COVID en 2020 :
≈ **25 000 €**

Coût dépenses énergétiques en 2019 : **216 334 €**

Coût éclairage public en 2019 :
36 336 € (49 300 € en 2017)



Petites villes de demain

Neuille aux Bois est éligible pour participer au programme « petites villes de demain »

« Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des

trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le budget du programme, au moins **3 milliards d'euros sur six ans**, doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets. Cet accompagnement reposera

essentiellement sur trois piliers : le soutien en ingénierie, des financements sur des mesures thématiques ciblées (soins, transition écologique, patrimoine...) et l'accès à un réseau grâce au « club Petites Villes de demain ».



VOUS INFORME

AFFAIRES SOCIALES & FAMILIALES

Marie-Noëlle MARTIN
Adjointe aux Affaires
Familiales & Sociales

La commission des affaires sociales et familiales a en charge d'aider les familles en difficulté. Elle propose également aux familles des actions destinées aux parents qui souhaitent avoir des réponses sur la façon d'être et de vivre le fait d'être parent. Elle gère toutes les actions ci-dessous :

Bourse au permis

Depuis Octobre 2014, l'opération « bourse au permis » permet aux jeunes neuvillois(es), âgés de 16 à 25 ans et sous certaines conditions, de bénéficier d'une aide financière pour obtenir le permis de conduire, catégorie B.

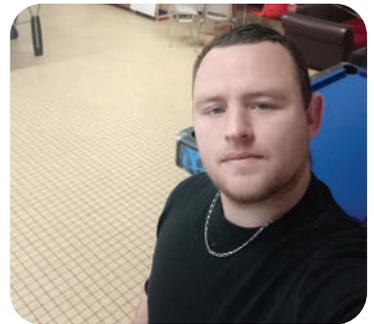
Les bénéficiaires s'engagent, en contrepartie, à effectuer une activité de citoyenneté dans la commune.



La maison des jeunes

Depuis fin avril 2018, Sébastien COSSAT est le directeur de la maison des jeunes.

La maison des jeunes propose de nombreuses actions en lien étroit avec un projet éducatif. Les jeunes ont ainsi pu s'adonner à diverses activités sportives, innovantes



et ludiques : karting, tournoi de console, tournoi de billard ... Chaque année, un séjour est proposé aux jeunes, cela leur permet de découvrir un nouvel environnement, d'apprendre l'autonomie en dehors du cadre familial et de s'impliquer dans l'organisation et l'animation d'activités.



Mission locale

Depuis Janvier 1990, date de son ouverture, la Mission Locale de l'Orléanais (MLO) permet aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de trouver les réponses à leurs questions liées à leur insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement réalisé par les conseillers vise à donner aux jeunes tous les outils nécessaires à la mise en place de réponses utiles à la construction de leurs parcours professionnel.

Depuis le 7 Novembre 2013, sous l'impulsion du relais de Neuville aux Bois et de la municipalité, Frédérique GROS et Marie CHARPENTIER, conseillères à la Mission Locale assurent des permanences dans les locaux de l'annexe de la mairie une journée tous les 15 jours, le lundi. L'objectif de cette permanence à Neuville aux Bois est de rendre accessibles les services de la Mission Locale aux jeunes du canton ayant des difficultés de mobilité.





Plan canicule été 2020

Cette année, le plan canicule a été activé en août 2020. 126 personnes ont été contactées par téléphone (suite au registre mis à jour chaque année par le service social) et 71 ont souhaité être rappelées périodiquement. Des permanences ont été tenues par les élus à la Salle Madelin, salle équipée d'une climatisation.

Octobre rose

Cette année, notre commune, les commerçants et artisans se sont associés à l'action du COFEL « Comité Féminin

du Loiret pour les dépistages des cancers » durant le mois d'octobre pour rappeler aux femmes l'importance de prendre leur santé en main.



Conseil municipal 2020 des jeunes

Depuis de nombreuses années, la commune de Neuville-aux-Bois a mis en place un conseil municipal des jeunes. Celui-ci a pour objectif de permettre aux jeunes de participer activement à la vie sociale et civique de leur commune en apportant leur contribution à travers leurs projets, leur dialogue avec les élus et ainsi mettre en avant leur vision des choses.

Élus pour 3 ans, 15 élèves de l'école élémentaire Carl Norac et de l'école Saint Joseph, ont à cœur de proposer des innovations et actions qui sont importantes à leurs yeux.

Le nouveau conseil municipal des jeunes a été élu le 8 décembre 2020.



Colis des aînés

La crise sanitaire ne nous a pas permis de réunir nos aînés en 2020.

Pour égayer cette fin d'année, la municipalité a offert aux Neuillois seniors et à la maison de retraite un coffret festif début décembre.



Patricia ALLIBE
Adjointe à la Santé
& à la Solidarité

Le cabinet médical se refait une santé



Au cœur de nos projets Santé, le cabinet médical de Neuville va faire l'objet de travaux de réhabilitation et d'extension au cours de cette mandature.

Neuville-aux-Bois compte actuellement 4 800 habitants. Notre commune connaît un accroissement régulier et constant de sa population.

Dans un contexte de désertification médicale, il est donc important de garantir l'accès aux soins.

L'extension et la rénovation du cabinet médical, en parfaite collaboration avec les professionnels de santé neuvillois, sont donc essentielles pour notre commune.

Des demandes de subventions ont d'ores et déjà été faites ainsi que des avant-projets architecturaux.

LE CABINET MÉDICAL EN CHIFFRES :

Ce sont plus de **285 000 €** qui ont été investis dans le cabinet médical depuis son rachat en 2013 pour des travaux d'entretien, de mise aux normes et d'accessibilité.

Votre municipalité poursuit ses projets d'investissements pour que votre maison médicale soit attractive et permette l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

L'avant-projet prévoit que la surface dédiée aux activités paramédicales soit identique avec une restructuration pour l'installation des kinésithérapeutes.

Quant à la partie médicale, il est prévu une restructuration et une extension de la surface existante.

D'autres architectes vont être consultés et d'autres avis demandés.

La base de travail de l'avant-projet porte actuellement sur une surface à restructurer de 344 m² et une extension de 270 m².

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), nous avons présenté une demande de subvention au Conseil Municipal du 28/09/2020, adoptée à l'unanimité.

Le Département nous a informés du lancement des appels à projet 2021 dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal. La commune sollicite donc le Département dans ce cadre. Le plan de financement provisoire sera intégré dans un Plan Pluriannuel d'investissement.

Le montant de l'avant-projet s'élève à 949 679,84 € HT soit 1 139 615,81 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE (Montants hors taxes)

DÉPENSES

MO + Missions annexes (bureaux contrôle, diagnostics ...)	111 655,84 €
Travaux	838 024,00 €
Total dépenses	949 679,84 €

RESSOURCES

Subventions DSIL 2 ^{ème} appel à projet (50%)	474 839,00 €
Subvention Département (30%)	284 904,00 €
Autofinancement (20%)	189 936,84 €
Total ressources	949 679,84 €

Ce plan de financement a été adopté par le Conseil Municipal en date du 9 novembre 2020 à l'unanimité moins une abstention.



L'accès aux soins :

Une recherche active de nouveaux professionnels de santé

L'offre de soins actuellement sur notre commune :

- 2 médecins
- 2 infirmières-infirmiers
- 3 kinésithérapeutes
- 1 ostéopathe
- 1 sage-femme
- 1 podologue-pédicure
- 1 orthophoniste
- 2 dentistes
- 1 laboratoire d'analyses médicales
- 2 pharmacies
- Hôpital Pierre Lebrun
- Le SSIAD

Dès le mois de juin 2020, une étude a permis d'évaluer les besoins en terme d'offre de soins sur notre territoire.

Tous les professionnels de santé du cabinet médical, ainsi que les deux professionnels exerçant au Centre Social, ont été invités à exprimer leurs besoins en terme d'infrastructures et d'offres de soins.

Besoins complémentaires recensés en termes de professionnels :

- 2 médecins
- 1 kinésithérapeute
- 1 psychologue
- 1 échographe spécialisé

Ces besoins seront pris en compte dans les différents projets architecturaux.

Au mois de juillet, des contacts ont été pris avec les instances régionales.

À cette occasion, la commune s'est portée candidate pour l'installation d'un médecin salarié par la Région dans le cadre du Projet Régional pour la création de 30 Centres de Santé à l'horizon 2025.

Notre commune pourrait alors bénéficier de la mise en place d'une antenne médicale à raison de 20 heures par semaine en complément de notre cabinet médical.

Dans ce cadre, une visite de locaux existants sur notre territoire a eu lieu permettant ainsi de finaliser la candidature de notre commune.

En parallèle, des contacts sont pris pour permettre l'arrivée de nouveaux médecins généralistes libéraux.



Patricia ALLIBE
Adjointe à la Santé & à la Solidarité

La crise sanitaire liée à la Covid 19

Ce début de mandature restera à jamais marqué dans nos mémoires par la crise sanitaire due à la COVID 19.

Dès le 16 Mars 2020, la nouvelle équipe municipale a mis sur pied une cellule de crise ayant pour missions :

1. D'apporter un soutien moral et opérationnel auprès des personnes vulnérables de notre commune par des appels téléphoniques à raison d'une fois par semaine et la réalisation de courses de 1^{ère} nécessité à raison de 1 fois toutes les 2 semaines. Environ 70 personnes isolées ont été contactées régulièrement et une vingtaine ont souhaité bénéficier du portage des courses de première nécessité à domicile.
2. De fournir à la population et forces vives de la commune, plus de 2800 masques en tissus lavables. Cet élan de solidarité a été initialisé suite à une discussion fortuite entre une élue et une couturière. Très vite près de 40 bénévoles (habitants, Associations neuvilleises, Commerçants) ont œuvré à la fabrication des masques.
3. D'informer régulièrement via les réseaux sociaux, les supports numériques, la population Neuvilleoise.



Cette cellule a été réactivée dès l'annonce du reconfinement au mois d'octobre : vos élus se sont de nouveau mobilisés pour rester en contact avec une quarantaine de personnes vulnérables isolées dont une

ayant souhaité bénéficier du portage des courses.

La circulation du virus étant active sur notre territoire, votre maire, Patrick Hardouin, a été amené le 9 novembre dernier, à prendre deux arrêtés portant

obligation du port du masque aux abords des écoles Carl Norac, Karla Gérard et Saint Joseph, sur les parkings les desservant ainsi que sur la place du Général Leclerc et parkings adjacents.



Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

Votre municipalité s'est associée à Pascale Rivierre, infirmière et David Caulier, infirmier, pour organiser une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Des permanences ont été organisées à la salle des fêtes les lundis et jeudis pendant le mois de novembre.

Merci aux élus qui se sont rendus disponibles pour assister les professionnels.

Au terme de la campagne **120** personnes ont été vaccinées à la Salle des Fêtes.

Loiret Santé :

une mutuelle solidaire accessible



Votre commune se mobilise en partenariat avec le Département et l'Association d'assurés Actiom pour vous permettre de bénéficier d'une mutuelle depuis maintenant 3 ans en organisant des permanences (sur RDV) au Centre Social.

QUI PEUT EN PROFITER ?

Pour bénéficier de Loiret Santé, il faut habiter le département du Loiret (résidence principale ou secondaire) ou y être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral.

Vous êtes retraité, artisan, commerçant, chômeur, intérimaire, agriculteur, agent de collectivité, jeune sans emploi ...

DES PERMANENCES À NEUVILLE AUX BOIS

Un conseiller effectue des permanences au Centre Social afin de vous offrir un accompagnement personnalisé entre le mois de septembre et le mois de décembre.

**Pour toute information,
n'hésitez pas à appeler
le 02 46 72 01 62.**

LES AVANTAGES DE LOIRET SANTÉ

- des tarifs mutualisés et attractifs
- des solutions personnalisées
- pas de sélection médicale et aucun questionnaire de santé
- des prestations sans délai de carence
- l'assistance santé 24h/24h
- le tiers payant (pas d'avance de frais).

À l'horizon 2nd semestre 2021 Projet auto-seniors



Transporter gratuitement les personnes isolées vers le cœur de notre commune, voilà tout l'enjeu de ce projet.

Votre commission Solidarité travaille sur la mise en place d'un circuit de transport qui permettra aux **personnes isolées âgées de plus de 70 ans** de rejoindre la place de Neuville 2 à 3 fois par semaine .

- Vous n'avez pas de moyen de transport,

- Vous ne bénéficiez pas de l'aide à domicile,
- Vous n'avez pas de famille géographiquement proche,
- Vous souhaitez faire votre marché le lundi matin,
- Vous souhaitez rejoindre le cœur de Neuville pour vous y promener, y faire vos courses, rencontrer des personnes, participer aux activités des associations neuvilloises ...

CE PROJET EST FAIT POUR VOUS !

À la fin du 1^{er} semestre 2021, vous allez recevoir un courrier vous proposant de vous inscrire sur une liste dédiée au transport des personnes isolées.

Dès la mise en place de ce service, vous pourrez appeler la mairie au moins 48 heures à l'avance pour programmer votre prochain déplacement.



VOUS INFORME

AFFAIRES
SCOLAIRES



Nadia THIBAUT

Adjointe aux Affaires Scolaires

En ces temps difficiles, il faut être très réactifs et s'adapter rapidement aux déclarations faites par le gouvernement, qui évoluent régulièrement. Concernant les domaines des affaires scolaires pour la commune, l'ensemble des agents sait faire preuve de qualités. En effet, les conditions d'accueil malgré les protocoles successifs ont toujours été respectées afin de protéger les enfants et leur apporter une continuité de service toujours de qualité.



Effectifs Rentrée scolaire

ÉCOLE CARL NORAC :
273 élèves.

ÉCOLE KARLA GÉRARD :
141 élèves.

ÉCOLE SAINT JOSEPH :
210 élèves.

COLLÈGE LÉON DELAGRANGE :
620 élèves.



Nos "Éco-citoyens en herbe"



Baucoup de projets ont été annulés ou reportés pour nos écoles, au vu des restrictions liées aux contraintes sanitaires.

Cependant, lors du premier confinement les enfants de l'école Carl Norac ont continué à travailler à distance sur leur projet de développement durable et ils ont obtenu en juin le label ÉCO-ÉCOLE.

Ils avaient travaillé sur le recyclage des déchets et les

moyens de les limiter au sein de l'école.

Cette année ils vont être sensibilisés aux économies d'énergie, malheureusement comme chaque classe a deux éco-délégués et que les brassages d'enfants sont interdits, ils ne peuvent se réunir.

C'est pourquoi une animation ludo-pédagogique dispensée par Educ'planet a été proposée pour l'ensemble des classes de l'école les 12 et 13 octobre.

Un restaurant scolaire, comme à la maison

Le restaurant scolaire fabrique environ 450 à 500 repas par jour, pour l'école Karla GÉRARD (maternelle), l'école Carl NORAC (Primaire) et l'école St Joseph. Le mercredi 80 repas sont préparés sur place pour le centre de loisirs.

Laurence, notre responsable du restaurant scolaire, élabore les menus selon le protocole des recommandations nutritionnelles. Aidée de Nathalie, Sandrine et Stéphanie, elle nous prépare des repas équilibrés en utilisant le plus possible des produits frais. Toutes les préparations sont faites le jour même.

À 11h00, le véhicule isotherme de la commune apporte 150 repas à l'école St Joseph et 120 repas à l'école Karla GÉRARD où une équipe de deux agents remettent les plats au chaud et au froid.

A l'école Carl NORAC, de 12h à 13h20, le restaurant scolaire s'apparente à une ruche où défilent plus de 180 enfants qui viennent déjeuner chaque jour.

« Nous sommes convaincus que la qualité des produits est un enjeu primordial de santé publique. »

Nadia THIBault

Ainsi les denrées alimentaires livrées par les fournisseurs répondent à plusieurs critères :

- les produits contenant des OGM sont exclus ;



- les fruits sont le plus souvent du terroir (pommes, poires...) ;
- le poisson généralement issu de la pêche durable ;
- les laitages sont pour la plupart BIO ;
- les produits saisonniers sont privilégiés ;
- la viande de bœuf est d'origine Française ou UE ;
- le pain est fourni quotidiennement par les boulangers neuvillois.

La rénovation du restaurant scolaire

Elle a été réalisée en 2019, la commune y a investi environ 350 000 euros. Ce bâtiment, et notamment les sanitaires présentait des « fissures » dues aux mouvements de terrain faisant suite aux sécheresses. Ces travaux ont permis d'améliorer l'isolation thermique et phonique du bâtiment.

Un nouveau mobilier, de nouveaux luminaires, et les chaises « gryère » ont été très appréciés des enfants.

Parole d'enfant :
« on se croirait dans un restaurant de grand, c'est trop joli, wouaouuuhhh »



Une cantine Bio ?

Lors de notre campagne, nous avons annoncé 30 % de bio à la cantine.

La loi égalim met en place des mesures pour la restauration collective, et son 1^{er} point est : des produits de qualité dans l'assiette.

Ainsi à partir du 1er janvier 2022, la restauration collective devra proposer une part au moins

égale à 50 % de produits ayant les critères suivants :

- 20 % minimum issus de l'agriculture biologique
- signes officiels de qualité : label rouge, AOP, IGP, écolabel pêche durable...

Afin d'aider à la mise en place de cette réglementation, le PETR propose un accompagnement pour 20 restaurations

collectives. La commune de Neuville s'est portée volontaire. Ainsi, en collaboration avec la chambre d'agriculture, un premier entretien de diagnostic (pratiques d'achats, préparation des repas...) a eu lieu début octobre, suivi d'une analyse individuelle et collective des données recueillies lors des diagnostics et d'une réunion de restitution de l'état des lieux.

Raoul MARTINS
Adjoint Culture & Sports

L'année 2020 restera à jamais dans les mémoires des associations Neuvilleises, comme une année noire ! Lors du premier confinement, la vie associative s'est brutalement arrêtée avec la fermeture de l'ensemble des équipements sportifs et culturels de la commune, la non tenue du forum des associations et le report des états généraux de la vie associative. La municipalité a engagé une large étude auprès des associations pour évaluer l'impact économique de la phase N°1 de cette crise sanitaire majeure.

ASSOCIATIONS SPORTIVES



5 % du Budget de fonctionnement des associations subventionnées

ASSOCIATIONS CULTURELLES



15 % du Budget de fonctionnement des associations subventionnées

Près de 80 % des associations subventionnées ont répondu à l'étude d'impact COVID19

Lors de la fin du premier confinement, la municipalité a souhaité rouvrir l'ensemble des infrastructures afin de relancer la vie associative. Sur la base d'un protocole sanitaire municipal, complété des protocoles spécifiques des fédérations sportives et culturelles, la vie associative redémarre avec une perte moyenne de 20 à 30 % des effectifs.

Puis, la vie associative est de nouveau arrêtée avec la phase 2 de la crise sanitaire et un nouveau confinement, avec la nouvelle fermeture des infrastructures, excepté pour la pratique de l'éducation sportive au sein des établissements scolaires.

Aménagement de Salle de boxe

Au regard de l'augmentation importante du nombre de licenciés de l'association de boxe neuvilleoise, la Municipalité a installé 12 potences.

Ce nouvel aménagement contribue pleinement à améliorer la pratique de cette discipline en pleine expansion au sein de notre commune.



Le patrimoine mis à l'honneur

Durant l'année 2021, plusieurs projets vont être initiés et aboutiront sur l'organisation d'événementiels en faveur du développement de la culture et la mise en valeur du patrimoine neuvilleois.

Lancement de l'étude sur la réalisation d'un parcours

historique de Neuville-aux-Bois, en partenariat avec le Centre historique et archéologique.

Élaboration d'un programme culturel en partenariat avec les associations.

Vie culturelle

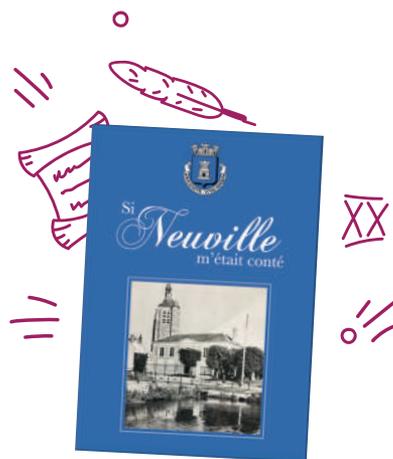
Suite aux nombreuses demandes des visiteurs de l'exposition 2019, la Municipalité de Neuville-aux-Bois en partenariat avec la société Historique Archéologique Neuilloise vous propose d'acquérir le livre « Si Neuville m'était conté ».

Cet ouvrage vous invite à parcourir 100 ans de la vie de la commune de Neuville-aux-Bois.

Tout au long des 150 pages, des 200 photographies, d'articles historiques et de presse, de témoignages de Neuilloises et Neuillois, vous pourrez ainsi découvrir ou redécouvrir le patrimoine architectural, culturel et associatif de la commune.

Point de vente : Médiathèque « Le liseron ».

Prix de vente du livre = 30 €



Téléthon 2020

La vie associative Neuilloise s'est enrichie d'une nouvelle association NEUVILLE - TELETHON, présidée par M. Michel MARTIN, M. Raoul MARTINS assurant toujours les fonctions de référent du TELETHON.

La nouvelle équipe s'est immédiatement mise au travail pour organiser l'édition 2020 dans un contexte très particulier. En effet, la collecte des dons s'est organisée



principalement autour d'actions de vente à emporter.

Soulignons cette année une participation accrue des commerçants de la place et pour la première fois la participation des 3 boulangeries Neuilloises. Un grand merci à tous et à toutes pour le soutien apporté au TELETHON.

Montant des dons = 8 962 €



Noël 2020

La crise sanitaire a fortement amputé les manifestations initialement planifiées par le Comité des fêtes et l'Union Commerciale. Sous l'impulsion des Services Espaces verts de la Commune, de nouveaux aménagements décoratifs ont vu le jour avec l'arrivée d'un nouveau traineau du Père Noël et de ses rennes, la construction d'une annexe au chalet de Noël accueillant un ours polaire.



Sachez que nous avons eu les félicitations du Père Noël qui nous encourage à poursuivre nos efforts dans les décorations avec en perspective l'organisation d'un Marché de Noël en 2021 sur la place de Neuville.



Des projets, encore des projets

Dès janvier 2021, l'étude d'impact du COVID 19 sur la santé financière des associations sera réactualisée afin de définir les modalités de soutien solidaire auprès des associations.

De nombreux projets en faveur de la vie associative ont été instruits durant l'année 2020 et verront le jour en 2021 :

- Sécurisation de la zone et des infrastructures du parc des sports ;
- Poursuite de l'aménagement du parc de la Gare et sécurisation de la zone ;
- Dans un premier temps rénovation et sécurisation du parcours sportif ;
- Rénovation de la main courante du stade d'entraînement de football ;
- Rénovation du système de drainage du terrain d'honneur de football ;
- Organisation des états généraux de la vie associative ;
- Réflexion autour d'une nouvelle formule pour le forum des associations.

Yves MACÉ
Adjoint aux Travaux
& Urbanisme

Une année riche malgré la Covid-19

Le champ d'action de cette commission est très large et particulièrement stratégique pour l'avenir de la commune, car elle traite divers dossiers allant de l'élaboration des programmes (entretien ou création) liés aux projets concernant les bâtiments, l'éclairage public, les voiries urbaines et rurales et les chemins ruraux, ainsi que le contrôle des dossiers d'urbanisme.

L'année 2020 a été fortement perturbée en matière de travaux en raison de la pandémie. Les agents des services ont été confinés pendant plusieurs semaines néanmoins nous avons pu réaliser des travaux en interne et d'autres dossiers.

Les dossiers travaux et urbanisme sont en cours d'élaboration pour être opérationnels dès le début 2021.

- Le parc de la gare a été aménagé pour permettre de venir pique-niquer dans un espace dédié. Ce parc a vu l'implantation de 3 tables.
- Le stade de foot bénéficie

également d'aménagements comme la création d'une plateforme au vestiaire du terrain d'entraînement permettant ainsi le nettoyage des équipements à l'extérieur. Afin de respecter les normes de sécurité, les 381 m de main courante du terrain de foot vont être remplacés.

- Une clôture autour du parc des sports de Ruau et une partie du parc de la gare sera installée dès le début d'année afin de sécuriser les lieux et éviter les dégradations.



Isolation de certains bâtiments communaux



En bénéficiant de l'isolation à 1 €, nous avons fait intervenir une entreprise qui a réalisé l'isolation thermique de 5 bâtiments municipaux :

- La mairie
- La médiathèque
- La salle des fêtes
- Le vieux bâtiment de l'école élémentaire
- Le bâtiment du Secours Populaire

Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur

Cette étude réalisée en 2020 vise à :

- Vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique à biomasse.
- Proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site.
- Comparer la solution biomasse à une solution de référence énergie fossile en termes d'investissement et d'exploitation.
- Rechercher des solutions visant à assurer la pérennité de l'approvisionnement en cherchant à favoriser une logique de développement local.
- Proposer des solutions pour le financement de l'opération et le montage juridique.



Côte urbanisme

Un permis d'aménager a été délivré pour la construction de 24 lots en accession à la propriété sur le site du Clos Hainault 2



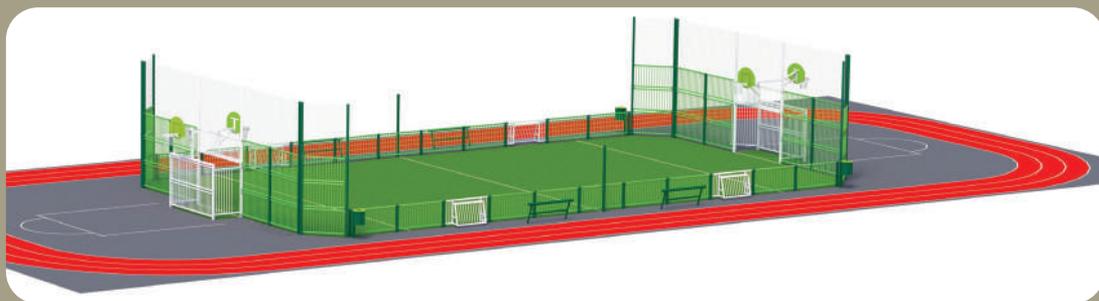
Perspectives 2021



- Réfection de la rue de la Guinguette et une partie de la rue de la Gloriette jusqu'au parc de la Gilière.



- Aménagement du site de l'ancienne piscine en logements.



- **IMPLANTATION DU CITY-PARC**
Un parc sportif avec accès libre sera installé au cours du 1^{er} semestre 2021 sur une partie du plateau de basket situé à proximité du gymnase Pierre Perche.
- Projet d'aménagement d'un lotissement sur le site du haut sentier (environ 20 lots en accession à la propriété).
- Drainage du terrain d'honneur au stade de foot.



VOUS INFORME

DÉVELOPPEMENT DURABLE & SÉCURITÉ

Patrick ALBERT
Adjoint au
Développement Durable
& Sécurité

STATIONNEMENT

Place du G. Leclerc

Conformément aux engagements, la Municipalité a engagé de nombreuses actions en faveur de la sécurité routière.

Avec le concours de la Police Municipale, nous avons durant les mois d'août et septembre 2020 mené une vaste campagne de sensibilisation au respect du stationnement sur la place du Général LECLERC, avec un bilan final de 57 % des véhicules en infraction sur plus de 200 contrôles préventifs.

Depuis Octobre 2020, les contrevenants font l'objet de contravention de première classe d'une valeur de 35 €.

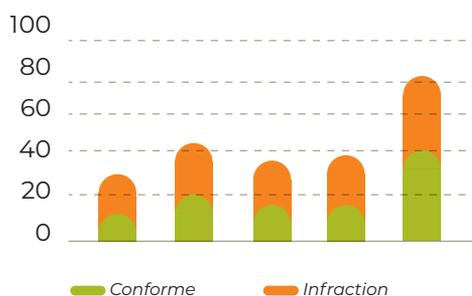
Cette opération s'inscrit dans le strict respect des règles en vigueur depuis plusieurs années, avec pour finalité de libérer la place des voitures ventouses et contribuer ainsi à l'accessibilité des commerces neuvillois.



Disque de stationnement disponible à l'accueil de la Mairie

Maxi 1h30 mn
De 9h à 12h
De 14h à 19h
Sauf Dimanche
et jours fériés

RÉSULTAT CAMPAGNE PRÉVENTION PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC



Aux abords des écoles

La situation sanitaire COVID-19 a obligé les établissements scolaires à doubler les espaces d'entrée et de sortie des élèves. Nous avons dû aménager des espaces de parking en mode dépose-minute rue du mail Est entrées Nord et Sud.

Nous poursuivrons nos efforts pour accroître la sécurité routière sur ces zones par un renforcement de la signalétique et le lancement d'études sur l'aménagement de places de parking sur le Mail Est.

Compte tenu de la configuration de la place Saint Jacques, il est rappelé que le stationnement en mode « dépose minute » y est formellement interdit.



« Dépose minute »
Rue du mail Est



Sécurisation de la Rue
des Villeneuves



Soyons vigilants & responsables

Devant la récurrence des actes d'incivisme, la **TOLÉRANCE ZÉRO** est appliquée sur :

- Le stationnement non autorisé sur place handicapée
- Le stationnement sur ligne jaune

Pour information, le règlement d'une contravention va directement au Trésor Public et non à la commune.

Vitesse excessive ?

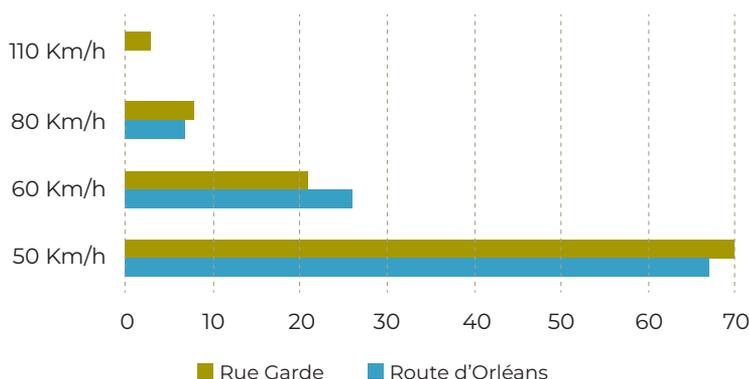
Afin d'avoir une réponse précise à cette question, nous avons décidé de procéder à des relevés de vitesse sur les rues de la commune au moyen d'un radar pédagogique qui au-delà d'afficher, enregistre dans les deux sens de circulation la vitesse.

Cet équipement sera installé sur les rues principales de la commune pour une durée minimale d'un mois.

Vous trouverez ci-dessous les premiers résultats de cette campagne de mesure.



Répartition de la vitesse en %



Perspectives 2021

En collaboration avec les communes de Loury et de Trainou, réalisation de plusieurs campagnes de contrôle de la vitesse

Être à l'écoute des administrés, une priorité

Depuis le mois de juin 2020, nous avons réactivé la main courante de la Police Municipale support à l'enregistrement et au traitement des plaintes (hors

conflit de voisinage). À ce jour nous enregistrons en moyenne une dizaine de plaintes par mois et le taux de résolution est de l'ordre de 80 %.

Pour information, le formulaire de dépôt de plainte est disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune.



Perspectives 2021

Devant la recrudescence des actes d'incivisme, des dégradations orchestrées sur les bâtiments municipaux, la municipalité s'engage à la mise en œuvre de la vidéoprotection sur les entrées de ville, les lieux de rencontre et les bâtiments municipaux.

Ce programme sera mis en œuvre conjointement avec les services de gendarmerie du Loiret et plusieurs communes

de la Communauté de Communes de la Forêt et s'étendra sur les 5 années à venir.

DISSUADER DÉTECTER IDENTIFIER

- Dissuader par la présence de caméras et un affichage
- Renforcer le sentiment de sécurité

- Faciliter la levée de doute sur une alarme
- Détecter et identifier les auteurs de VOLS, DÉGRADATIONS, INCIVILITÉS
- Aider les victimes
- La lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens donne une nouvelle attractivité aux commerces et habitats du centre ville





DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan 2020

Depuis 2016, la commune de Neuville-aux-Bois s'est engagée dans un vaste programme de réduction des pesticides pour le traitement des 120 000 m² de surface communale (trottoirs en enrobé, calcaire et enherbés, espaces verts...).

Durant l'exercice 2020, nous avons décidé d'apporter une modification majeure dans le traitement des 20 kilomètres linéaires de trottoirs de la



commune, par l'utilisation de produits biocontrôle dont le principe est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Les produits de biocontrôle privilégient l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels, qui permettent de régir les relations entre les espèces naturelles dans le milieu naturel.

Jachère fleurie

Pour l'exercice 2021, nous envisageons :

- De reconduire l'opération « jachère fleurie pied de mur » auprès des habitants,
- De renforcer les zones d'enherbement naturel, avec une signalétique particulière,
- D'aménager les trottoirs au niveau des entrées de ville Ouest et Est
- De créer un espace ludique et éducatif sur la démarche Zéro pesticide de notre commune.
- De se préparer aux évolutions réglementaires qui interdiront l'utilisation des pesticides au niveau des jardins des copropriétés, hôtels, terrain de camping, parcs d'attractions, zones commerciales, espaces verts sur lieux de travail, établissements d'enseignement et de santé, cimetières



Bilan 2020

Durant le quatrième trimestre 2019, le service Espaces Verts a mis en œuvre un plan d'abattage d'arbres sur la commune pour des raisons de maladie, de danger et sécurité pour les administrés, de dégradation des infrastructures (réseaux, habitats...).

Un arbre abattu sera compensé par un arbre replanté.



Notre plan de gestion biodiversité

La Biodiversité et plantation est un des quatre piliers majeurs du programme d'actions en faveur du Développement Durable de la Municipalité qui s'engage au déploiement d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux.

Ce plan s'attache à gérer les espaces de façon différente selon leurs utilisations, dans le souci de la biodiversité maximum et dans le respect de

la sécurité et le développement du bien-être des usagers.

Pour 2021, trois espaces ont été retenus, il s'agit du parc de la Gare, de l'espace herbé à la rive du Bois et du Parc de l'avenue du 8 Mai 1945. Des études d'aménagement sont en cours en partenariat avec le PETR Forêt d'Orléans, Loire et Sologne et l'association Botanicosm'éthic dont le Président est un Neuvilleois.



Une semaine du Développement Durable

Cet événementiel majeur regroupera tous les acteurs économiques et sociétaux de notre territoire.

Des animations, témoignages, conférences seront organisés par les établissements scolaires,

associations, industriels, commerçants, citoyens, avec pour point d'orgue l'officialisation de la charte Développement Durable de la Commune et présentation de l'Agenda 21.

En route vers la transition énergétique

La Municipalité s'engage dans la transition énergétique par l'installation d'une première borne de recharge rapide des véhicules électriques. Cette prestation sera payante.

Le mot de la CCF aux Neuvillois-es

Chers Neuvillois, Neuvilloises,
 À n'en pas douter, l'année 2020 laissera à jamais, dans l'esprit de chacun d'entre nous, un souvenir amer de profonds bouleversements dans notre vie quotidienne. Le plaisir de se rencontrer, l'insouciance, la liberté d'aller et venir ont souvent laissé la place à l'inquiétude, la solitude, le désarroi et le repli sur soi. Cependant, la résilience affichée par la plupart de nos concitoyens et les impératifs d'une indispensable reprise économique ont néanmoins permis de rassembler une majorité de la nation autour d'orientations et d'objectifs prioritaires.

De nos jours, la contestation d'où qu'elle vienne est érigée en vertu fondamentale. C'est peut-être le prix à payer pour que notre démocratie préserve notre art de vivre « à la française » bien qu'il soit difficile de cautionner voire même de comprendre certains débordements inadmissibles...

Notre ruralité n'est pas toujours épargnée par ces exactions mais les politiques de proximité mises en place par les dix communes qui composent la CCF en limitent grandement les effets. Ces orientations au travers des transferts de compétences et des mutualisations permettent aujourd'hui à notre communauté de communes de mettre en place une équité de traitement des différents dossiers dont le seul but est d'apporter une meilleure qualité de vie à l'ensemble de la population.

Il est évident que nous aurons encore dans les mois qui viennent des contraintes, des obligations, des restrictions mais nous en ressortirons que plus forts en ayant pris conscience que notre regard sur notre voisin, notre commerce de proximité aura bien changé. Dans ces circonstances, la Communauté de communes de la Forêt sera présente à vos côtés pour soutenir des projets

innovants et vous faire bénéficier du meilleur cadre de vie possible. J'en profite pour adresser mes vifs remerciements à toute l'équipe communautaire, élus, agents, techniciens pour leur engagement et leur professionnalisme au service de l'intérêt du territoire.

Je vous souhaite de bien commencer cette nouvelle année et je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2021 afin d'oublier rapidement 2020.

JF Deschamps,
 Président de la CCF



Communauté de Communes de la Forêt



LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU DE LA CCF

Le Bureau se compose d'élus du conseil communautaire :

DESCHAMPS Jean-François
 Président ;

PEPION Aymeric
 1^{er} Vice-Président ;

HARDOUIN Patrick
 2^{ème} Vice-Président ;

LEGUET Thierry
 3^{ème} Vice-Président ;

MASSEIN Christian
 4^{ème} Vice-Président ;

MAROIS Isabelle, LE GOFF Christophe, VAN BELLE Jacques, DESLANDES Roger, BRIE Bertrand, VAPPERAU Julia, SIMON Jeremy
 Membres du Bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est tenu de se réunir une fois par trimestre pour délibérer des affaires importantes de la communauté de communes.

Il prend des décisions sur les projets qui lui sont présentés par le Bureau et les commissions de travail. Le conseil est constitué de 28 membres élus.

• Les élus de Neuville-aux-Bois sont : BAUDU Karine, DAUVILLIER Daniel, HARDOUIN Patrick, MACE Yves, MARTIN Marie-Noëlle, ROBERT Pierre-Yves, AGUENIER Maryse, VAPPERAU Julia

LES COMPÉTENCES :

- Aménagement de l'espace. Schéma de Cohérence Territoriale
- Développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte des déchets

• Locaux sportifs et de loisirs déclarés d'intérêt communautaire

• Etude et mise en place de transports intercommunaux

• Participation à l'animation culturelle dans des domaines divers

• Apprentissage de la natation pour les enfants scolarisés jusqu'en 6^{ème}

• Création et gestion de fourrière animale

• Contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Siège social :

15 rue Mail Est
 Neuville-aux-Bois
 02 38 91 52 88
 contact@cc-foret.fr

Quel avenir

2020, une année qui laissera des souvenirs douloureux, tristes et angoissants.

En début d'année les élections municipales se sont déroulées dans des conditions « extraordinaires », directement suivies du confinement de la population. Cette situation se poursuit encore par une crise sanitaire sans précédent.

Dans ces conditions l'Etat a délégué de grandes responsabilités aux collectivités locales.

Bien conscients que cette période est très difficile pour beaucoup de nos administrés, nous restons engagés dans une démarche constructive pour favoriser les actions menées pour le bien vivre de la population neuvilloise.

Nous pensons que la municipalité a pris des mesures qui vont dans le bon sens, et qui devront s'adapter aux nouvelles conditions.

Espérons que cette crise sanitaire ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir, mais il faut bien avoir conscience qu'elle va déboucher inéluctablement sur d'autres crises, sociales et économiques.

Là encore les collectivités locales devront être en première ligne, donnant rapidement des signes de relance et plus spécialement dans le domaine des investissements. Nous défendrons un budget 2021 dans cette orientation afin de venir en aide à l'économie en général et locale plus particulièrement.

L'AVENIR a été notre « cheval de bataille » de la campagne des municipales ; le nom de la liste était évocateur : « NEUVILLE D'AVENIR ». Nous écrivions ainsi sur l'un de nos documents de campagne : « Cette commune est la vôtre, celle où vous vivez... c'est la raison pour laquelle nous vous proposons

un projet de ville, pour une ville qui vous ressemble et qui vous rassemble, qui vous offre un cadre de vie répondant à vos attentes. » Tel était et reste notre engagement.

Il y a dans le projet de ville 3 sujets étant d'un avenir proche : le cabinet médical, la perception, l'ancienne piscine.

LE CABINET MÉDICAL

Dernièrement le Maire a demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de financement de l'extension du cabinet médical pour près d'un million d'euros et de l'autoriser à solliciter des subventions.

OUI, mais quel projet ?

Jamais depuis son installation en mai 2020 le Conseil municipal n'a été saisi ou informé de ce dossier ; les professionnels de santé en place à Neuville-aux-bois le sont-ils ?

Nous avons fait des propositions de campagne et aimerions les faire entendre pour en débattre :

« Accueillir de nouveaux professionnels libéraux ou salariés en associant l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'Ordre des Médecins, les facultés de médecine, le Conseil régional à nos démarches de recrutement,... construire une maison de santé dans le cadre d'un partenariat public/privé ».

L'ANCIENNE PISCINE

Nous entendons dire qu'un projet de réhabilitation du site doit être prochainement présenté aux conseillers municipaux ? Nous regrettons qu'aucun débat ou échanges d'idées n'aient été programmés auparavant.

Des questions légitimes doivent être posées : que devient le tracé du mail ? Conserve-t-on

le corps principal en pierre du bâtiment ? Quel équipement planter à cette entrée de ville ? Un projet immobilier ? En accession à la propriété, en locatif ou mixte ? Qualité standing ou social ? Intégration d'équipement municipal (maison des jeunes, maison des associations...) ? Opération de promoteur ou création d'une SEM (Société d'économie mixte) en tant qu'apporteur du terrain ? Autant de questions que les conseillers municipaux devraient aborder en prenant en compte les besoins de la population et le NEUVILLE 2050.

LA PERCEPTION

Les services du Trésor Public vont se réorganiser et quitter Neuville-aux-bois. Le bâtiment, propriété de la ville, va ainsi être vacant. Dans notre programme « *Neuville animée* » nous proposons d'« *planter la MJC et une Maison des associations sur un site central et fonctionnel* ».

Une proposition qu'il serait intéressant de rattacher au projet ancienne piscine afin qu'une réflexion globale débouche sur un projet abouti et réfléchi pour les générations à venir.

Notre souhait est que notre volonté de participer et de construire ne reste pas qu'une simple envie.

Nous profitons de cette tribune pour vous souhaiter, une année 2021 plus souriante que celle qui s'achève.

**Julia VAPPEREAU,
Thierry GIRAULT,
Sandrine JAMBUT,
Valérie LAURIN,
Jean-Louis RICHARD**

*Elu(e)s de la liste
NEUVILLE D'AVENIR*

PANNEAU POCKET

« Ma commune dans la poche »

LES ÉVÈNEMENTS LOCAUX ET L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la Mairie a investi depuis l'an dernier pour vous offrir l'application Panneau Pocket.

Panneau Pocket c'est quoi me direz-vous ?!

Et bien c'est l'application mobile qui vous rapproche de votre mairie.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Testez vous-même, pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone

en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.



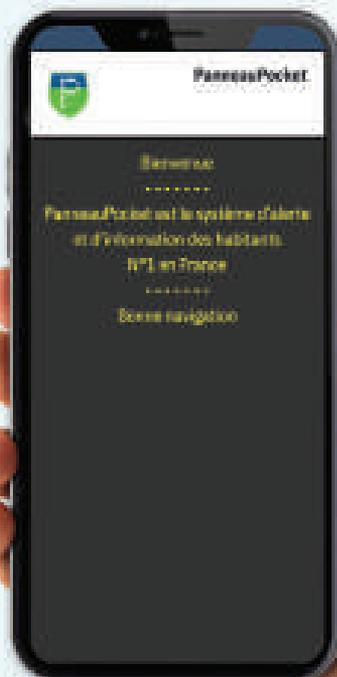
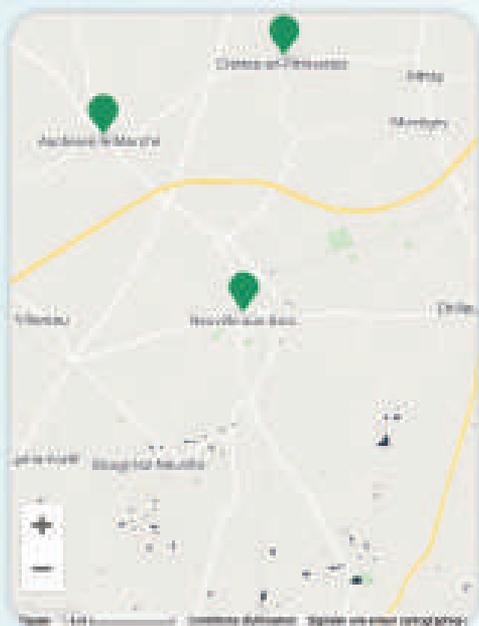
Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom, vous recevrez une notification dès qu'une information sera publiée.

L'application Panneau Pocket est maintenant accessible sur tous les ordinateurs.

Dans le navigateur internet, composez dans la barre de recherche « app.panneaupocket.com » et saisissez le code postal ou le nom de la commune.

Tout apparaît ensuite à l'écran de votre ordinateur.

Bonne découverte !



communes utilisant PanneauPocket 7/7 24h/24.

Découvrez toutes nos communes
Scrollez pour voir toutes les mains

Le Cinémobile, le cinéma proche de chez vous



Le Cinémobile est une salle de cinéma itinérante unique en France qui permet au public de la région Centre-Val de Loire de bénéficier d'un accès au cinéma à travers une programmation d'actualité et des animations. Géré par Ciclic, l'agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique, le Cinémobile va à la rencontre des spectateurs dans 46 communes rurales dans 5 départements.

Le Cinémobile accueille les publics dans des conditions optimales de confort et de projection numérique dignes des meilleures salles fixes. Il s'est vu honoré en 2019, d'une Mention du Prix de la Salle innovante par le Centre national du cinéma.

NOUVEAU !

Un équipement accessible aux personnes en situation de handicap sensoriel

En 2020, le Cinémobile s'est équipé d'un matériel permettant aux personnes malentendantes, malvoyantes et aveugles d'accéder à toutes les séances, selon les films. Version audio-décrite ou amplification sonore leur permet de profiter du film grâce à un équipement individuel.

UNE DIVERSITÉ DE FILMS POUR TOUS LES PUBLICS

Classé art et essai et labellisé Jeune public, le Cinémobile offre une programmation d'actualité volontairement généraliste et variée aux spectateurs : des succès populaires au cinéma d'auteur, en passant par des films destinés au jeune public. Le Cinémobile, c'est aussi des rencontres avec des réalisateurs et des professionnels du cinéma, des débats sur les questions de sociétés, bref, un lieu ouvert sur le monde et ses enjeux.



L'ATTENTION AU JEUNE PUBLIC

Développer la curiosité, l'ouverture d'esprit et la sensibilité des jeunes spectateurs est un engagement fort de Ciclic pour le Cinémobile. Chaque mois, plusieurs films sont proposés aux enfants dans un cadre scolaire ou familial. Les tout-petits peuvent aussi faire leurs premiers pas au cinéma grâce à l'opération régionale 1,2,3 ciné ! Séances scolaires ou à destination des accueils de loisirs sont organisées régulièrement et permettent une éducation aux images pour les jeunes spectateurs.

DES TARIFS ACCESSIBLES

Le Cinémobile propose des tarifs attractifs pour le plus grand nombre avec de nombreux tarifs réduits, notamment avec une carte de fidélité de 6 places à 24€, utilisable par 5 personnes maximum. Des contremarques (places achetées à l'avance) sont aussi proposées aux communes, entreprises et associations... pour leur permettre de proposer un tarif préférentiel à leurs personnels, adhérents, clients...

UN ACCUEIL PRIVILÉGIÉ DANS LE RESPECT DES NORMES SANITAIRES

Toute l'équipe du Cinémobile est mobilisée pour vous accueillir en toute sécurité dans le respect des normes sanitaires en vigueur pour profiter pleinement de ce moment de plaisir de la séance cinéma.

la programmation
par commune, et les dates
de passage sur le site
www.cinemobile.ciclic.fr

Retrouvez nous sur
Facebook : @Cinemobiles

Pour plus d'informations :
francois.hardy@ciclic.fr /
veronique.lamy@ciclic.fr /
02 47 56 08 08